



MÉMOIRE

**SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

**Présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre
des consultations publiques**

SEPTEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

LE CONSEIL DES ENTREPRISES EN TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC.....	2
INTRODUCTION	3
ORIENTATION 1	5
ORIENTATION 2	6
ORIENTATION 3	9
ORIENTATION 4	11
ORIENTATION 5	13
ORIENTATION 6	14
ORIENTATION 7	15
EN CONCLUSION.....	16

LE CONSEIL DES ENTREPRISES EN TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

INTRODUCTION

Le CETEQ tient à remercier la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de lui offrir l'occasion de lui présenter ses commentaires et recommandations sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

Le CETEQ regroupe des membres œuvrant dans l'ensemble des filières de gestion des matières résiduelles. Ceux-ci accompagnent leurs clients, autant en provenance du secteur municipal, industriel, commercial qu'institutionnel, dans la recherche de solutions devant les conduire à « Zéro Enfouissement ». Notre association appuie cet objectif poursuivi par la CMM, lequel incite tous les acteurs au dépassement et à la recherche constante de solutions innovantes.

Dans la perspective de garder une économie et une concurrence saine, le CETEQ tient à souligner l'importance du secteur privé dans la gestion des matières résiduelles (GMR). La municipalisation des services entraîne un déséquilibre dans l'offre de service et dans l'économie verte. Il est nécessaire que les municipalités qui forment la CMM considèrent les entreprises de GMR comme des partenaires et les inclut dans leur réflexion, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles. En ce sens, les ICI devraient être mieux encadrés dans leur démarche de GMR, mais devraient conserver le privilège de faire affaire au secteur privé ou municipal selon leurs besoins.

Le bannissement de certaines matières (bois, carton/papier, matières organiques) des lieux d'enfouissement technique (LET) annoncé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec demande à l'ensemble de la population de revoir certaines de ses habitudes. Le CETEQ croit que l'atteinte des objectifs du bannissement dépend de l'adhésion de tous les maillons de la chaîne de consommation, soit les fabricants, les détaillants, les distributeurs, les transporteurs, les gestionnaires de LET et l'ensemble des citoyens. Afin d'assurer le succès de ce bannissement, le CETEQ croit essentiel, dans un premier temps, de miser sur l'information, la sensibilisation, l'éducation et le soutien constant de chaque intervenant. Dans un deuxième temps, les installations nécessaires au traitement des matières bannies devront être fonctionnelles avant que l'on bannisse complètement les matières de l'enfouissement afin que les citoyens puissent mesurer l'impact réel de leur geste de tri.

Le CETEQ tient à rappeler que l'innovation est un facteur important dans le domaine de la GMR. En effet, les matières, hier considérées comme des déchets, représentent aujourd'hui des ressources. Les nouvelles technologies devraient ainsi être considérées dans leur ensemble afin que les municipalités optent pour l'avenue qui représentera le meilleur bénéfice, tant pour l'environnement que pour les citoyens. La valorisation énergétique permet de nos jours de produire de l'énergie, des biocarburants et d'autres produits utiles avec des matières qui ont longtemps été considérées comme des résidus ultimes. Il est important que la CMM reconnaisse l'avancement technologique qui permet de réduire les matières qui prendront le chemin de l'enfouissement. Toutefois, il faut rappeler que les LET récupèrent leur biogaz et produisent de l'énergie qui sert à des fins multiples (carburant, gaz naturel, électricité).

Compte tenu des défis et des enjeux principalement reliés à la gestion des matières organiques, nous saluons la proposition du PMGMR d'opter pour une mise en œuvre opérationnelle rejoignant l'horizon 2025-2030. La mise en place de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMM et le traitement de celles-ci demandent une planification structurante et une validation constante des progrès dans l'implantation des infrastructures de traitement.

Le CETEQ fait partie de la solution et la reconnaissance des compétences des entrepreneurs qui œuvrent en gestion des matières résiduelles est essentielle au partenariat entre ces derniers et la CMM. Nos commentaires sur le présent PMGMR s'inscrivent dans la poursuite d'un processus de partenariat continu.

ORIENTATION 1

RENFORCER L'ADHÉSION AUX PRINCIPES DES 3RV-E

Le CETEQ représente un large éventail d'entreprises qui œuvrent en environnement et qui répondent à l'un ou l'autre des principes de la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). **Le CETEQ est favorable à la proposition de la CMM de renforcer l'adhésion à ces principes.**

La matière résiduelle la plus facile à gérer est celle que l'on n'a jamais produite. En ce sens, il apparaît important de continuer à sensibiliser la population à la réduction à la source afin de diminuer les matières résiduelles à recycler et à valoriser ainsi que les résidus ultimes. Il est également important que la CMM définisse des objectifs quantifiables afin de pouvoir mesurer les résultats de la mise en place de programmes ou d'infrastructures sur son territoire.

Le CETEQ tient à rappeler que l'élimination représente une assise solide de tout système efficace de gestion des matières résiduelles, et demeurera essentielle au Québec jusqu'au moment où les solutions de rechange auront montré qu'elles sont fiables sur le plan technologique et abordables économiquement.

Le recyclage des boues résiduaires nous paraît également essentiel dans cet effort de renforcer l'adhésion aux principes de 3RV-E. En effet, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec a pour objectif le recyclage de 60% des matières organiques incluant les boues résiduaires. **Pour répondre aux normes environnementales et à la hiérarchie des 3RV-E et ainsi favoriser l'atteinte de l'objectif ministériel, les biosolides provenant des systèmes de traitement des eaux usées devraient être recyclés et non incinérés.** Les avantages agronomiques et environnementaux des biosolides sont bien connus¹ et les risques de contamination très contrôlés puisque chaque épandage fait l'objet d'une approbation du MDDELCC². La composition particulièrement riche en azote et en phosphore de ces matières renouvelables permet d'éviter l'extraction de ressources naturelles minérales. Les boues dites «valorisables» dans le PMGMR sont en réalité recyclables. Les 268 000 tonnes de boues en provenance de la station d'épuration de Montréal représentent 64% des boues de l'ensemble du territoire de la CMM et plus de la moitié des matières organiques de l'île de Montréal (près de 55%). Les boues résiduaires de la Ville de Montréal ne peuvent donc être exclues de l'obligation de recyclage. Par conséquent, l'option du choix de traitement des boues de l'agglomération de Montréal est primordiale dans l'atteinte des objectifs de recyclage de toutes les municipalités concernées.

¹ Vecteur Environnement, 2011, « Biosolides municipaux. Quelle est la meilleure option pour le climat? », <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/articles/biosolides-municipaux-climat.pdf>;
MDDELCC, Vecteur Environnement, 2011, « Épandage des biosolides et le principe de précaution », <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/articles/epandage-biosolides-comparaison.pdf>.

² http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/demande-avis.htm

ORIENTATION 2

SE DOTER, SUR UNE BASE RÉGIONALE, D'INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PERFORMANTES, TOUT EN TENANT COMPTE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les trois agglomérations et les couronnes Nord et Sud de la CMM ont travaillé au cours des dernières années à la recherche de lieux d'implantation pour leurs usines de biométhanisation et leurs plates-formes de compostage. Ce faisant, Montréal, Laval, Longueuil et la couronne Sud ont planifié une gestion régionale des matières organiques, dans un contexte où l'offre de service était peu ou pas existante dans leur secteur respectif. La planification de neuf infrastructures de traitement des matières organiques sur ce territoire contribuera à renforcer le principe de l'autonomie régionale auquel la CMM adhère. La CMM souhaite par ailleurs réduire graduellement sa dépendance aux infrastructures extérieures de son territoire pour l'élimination des résidus ultimes pour limiter les distances de transport et ainsi réduire les émissions de GES.

Le CETEQ tient à rappeler que les entreprises en gestion des matières résiduelles desservant les municipalités sur le territoire de la CMM ont contribué à mettre en place des infrastructures fiables qui constituent aujourd'hui un système efficace pour assurer le transbordement des matières ne pouvant être gérées localement, diminuant ainsi le nombre de camions de collecte sur la route. **Les LET qui reçoivent les matières n'ayant pu être récupérées ou valorisées ont aussi développé des solutions innovantes pour réduire leurs émissions de GES par une optimisation du captage des biogaz.**

Mieux encore, les six LET qui desservent le territoire de la CMM ont tous développé des projets de valorisation de biogaz. Ces derniers permettent de remplacer des sources d'énergie moins propres par de l'énergie verte, contribuant ainsi à réduire les émissions de GES. La CMM doit continuer à miser sur ces infrastructures.

Plusieurs initiatives des LET entraînent en effet des bénéfices locaux grâce à la valorisation des biogaz³ :

- Une partie des biogaz captés dans le LET de Lachute est transformée en énergie verte par la compagnie Lidya Énergie et permet de générer 87 GWh d'électricité annuellement. Cette énergie est ensuite vendue à Hydro-Québec et est suffisante pour alimenter quelque 5 000 foyers chaque année (Kruger, Lidya Énergie).
- Une partie du biogaz capté dans le LET de Sainte-Sophie est présentement acheminée, via la station de compression de Gaz Métro, à l'usine de Papier Rolland à Saint-Jérôme. La capacité de la station de compression est de 10 500 mètres cubes par heure (« **m3/h** ») (Tecsult, 2007, p. 4-38). À ce jour, la presque totalité de l'énergie thermique de cette usine provient de la valorisation des biogaz du site de Sainte-Sophie.

³ cf. http://www.ceteq.quebec/wp-content/uploads/2013/11/CETEQ_Memoire_PTMOBC_et_municipalisation.pdf, pages 13-14

- Une centrale électrique a été construite sur le site du LET de Saint-Nicéphore en 2012, pour un investissement de 13 M\$. Cette centrale permet la production de 7,6 MW d'électricité annuellement, ce qui est suffisant pour alimenter quelque 6 500 foyers. De plus, la centrale permet de récupérer la chaleur des moteurs pour alimenter des serres de tomates avoisinantes (La Tribune, 2012).
- Une centrale de cogénération qui transforme le biogaz en électricité et en chaleur est présentement en place au LET de Saint-Thomas. Selon le journal les Affaires : « Aujourd'hui, l'entreprise produit 1 250 000 gigajoules d'énergie par an, l'équivalent de la consommation moyenne de près de 12 000 ménages canadiens. De cette quantité, 70 % sont transformés en énergie électrique pour produire 80 600 000 kW, alors que 30 % sont transformés en gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau de Gaz Métro » (Les Affaires, 2014).
- Une partie des biogaz du LET de Lachenaie est présentement transformée en électricité et acheminée au réseau Hydro-Québec, ce qui permet l'alimentation de 2 450 foyers (Nove Environnement Inc., 2002, p. 1-18). Dans le cadre d'un projet d'agrandissement, une usine de transformation du biogaz en biométhane a été mise en place suite à un investissement de 40 M\$. Cet agrandissement permettra de produire 17 000 m³/h, ce qui pourrait alimenter 1 500 camions lourds pendant 20 ans; cette production représente l'équivalent de 350 000 barils de pétrole par année (Les Affaires, 2013).
- La société Biothermica a annoncé en 2014 la signature d'un contrat de vente d'une durée de 25 ans avec Hydro-Québec Distribution. Cette entente permet la poursuite des activités de la centrale Gazmont, qui valorise depuis 1996 le biogaz généré par l'ancien site d'enfouissement de l'arrondissement Saint-Michel. Cette centrale transforme les gaz captés en énergie et va permettre la production de quelque 750 millions de kilowattheures (« kWh ») d'énergie verte sur les 25 ans du projet (Biothermica, 2014).

Les municipalités devraient étudier les différentes alternatives qui sont présentes sur le marché pour le traitement des matières organiques afin de s'assurer de faire le meilleur choix, tant sur le plan environnemental, que sur les plans social et économique. Le choix d'une technologie doit permettre d'atteindre des objectifs établis de réduction de GES et doit être viable économiquement. En effet, il existe d'autres technologies qui ont fait leur preuve et qui méritent autant que la biométhanisation d'être subventionnées par le gouvernement.

Le CETEQ désire rappeler que de nouvelles technologies permettent aussi de nos jours de produire de l'énergie, des biocarburants et d'autres produits utiles avec des matières qui ont longtemps été considérées comme des résidus ultimes. Il est important que la CMM reconnaisse l'avancement technologique qui permet de réduire les matières qui prendront le chemin de l'enfouissement. Ces innovations sont des solutions de rechange qui offrent aussi une occasion de réduire encore davantage les émissions des GES.

En offrant des subventions significativement plus importantes aux municipalités qu'aux entreprises privées, le MDDELCC, par le Programme de traitement des matières organiques par

biométhanisation et compostage (PTMOBC), désavantage considérablement les entreprises privées désireuses d'implanter leurs propres usines. Ce type de mesures empêche une saine compétition dans le secteur de l'industrie verte, ce qui dissuade l'innovation et augmente les coûts pour les ICI de même que pour les contribuables. En ce sens, **nous recommandons à la CMM de faire pression sur le MDDELCC afin que le programme de subvention du PTMOBC soit révisé pour qu'il soit élargi à tout type de technologie et équitable pour les initiateurs de projets, qu'ils viennent du secteur privé ou municipal.**

Les subventions accordées dans le cadre du PTMOBC ne couvrent pas les coûts récurrents d'opération des usines de biométhanisation, qui sont plus élevés que les coûts de plusieurs autres technologies disponibles. Ces coûts additionnels significatifs devront être supportés par les municipalités québécoises et donc par les contribuables.

En raison des coûts de traitement significativement plus élevés et des faibles revenus qu'elles peuvent générer, les installations de biométhanisation ne sont pas viables économiquement en l'absence de subventions gouvernementales continues. Puisque la quasi-totalité des projets de biométhanisation subventionnés dans le cadre du PTMOBC sont des projets mis de l'avant par les municipalités, cette situation se traduira nécessairement par une augmentation de taxes pour les contribuables concernés.

Nous invitons à ce titre la CMM à consulter le mémoire déposé par le CETEQ à la Commission sur la révision permanente des programmes qui fait état des problèmes du PTMOBC et de la municipalisation

(http://www.ceteq.quebec/wp-content/uploads/2013/11/CETEQ_Memoire_PTMOBC_et_municipalisation.pdf).

ORIENTATION 3

ATTEINDRE LES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES (70%) ET DES MATIÈRES ORGANIQUES (60%) D'ICI 2025

Des efforts importants ont été déployés par les municipalités, notamment du Grand Montréal, où le taux de récupération des matières recyclables est passé de 46% en 2006 à 59% en 2012. L'atteinte de l'objectif de 70% s'avère un nouveau défi qui demande du temps et de l'énergie puisque chaque pourcentage additionnel commande des actions supplémentaires de tous. En ce sens, **le CETEQ souhaite être un partenaire de la CMM pour assurer une meilleure gestion des matières organiques et trouver les meilleures pistes de solution pour détourner de l'enfouissement les matières organiques.**

L'atteinte de l'objectif de 70% des matières recyclables et de 60% des matières organiques passe nécessairement par une offre de service élargie, notamment dans les lieux publics. Les citoyens consacrent de plus en plus de temps aux loisirs, aux activités sportives et culturelles. Les lieux de grands rassemblements doivent être davantage dotés d'équipements de récupération des matières recyclables et organiques. Les contenants de récupération doivent être aussi omniprésents que les poubelles afin d'encourager le tri des matières. Les organisateurs de grands festivals et de grandes manifestations qui sont souvent appuyés financièrement par les autorités municipales devraient préalablement répondre au principe d'écoconditionnalité et fournir un plan de gestion des matières résiduelles de même qu'un bilan post-événement pour obtenir toute subvention.

De plus, le CETEQ aimerait rappeler que le taux de recyclage ne tient malheureusement pas compte du taux de rejet. Bien qu'il soit louable de fixer des objectifs ambitieux, **il est important de miser sur la qualité et de faire mieux ce qui est déjà fait afin de réduire le taux de rejet et ainsi favoriser l'économie locale.** En effet, le Québec exporte beaucoup de ses matières recyclables, faute de pouvoir offrir la qualité demandée par les entreprises locales et de pouvoir développer un marché local.

En ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 60% des matières organiques, le CETEQ invite les municipalités à faire preuve de prudence. L'atteinte de cette cible en 2025 doit impérativement être arrimée au calendrier de mise en service des infrastructures de traitement pour l'implantation de la collecte porte-à-porte. Récemment, la Ville de Montréal annonçait son intention de desservir, d'ici 2019, tous les immeubles de huit logements et moins pour collecter les matières organiques. Selon l'échéancier proposé dans le PMGMR de la CMM, la Ville de Montréal prévoit une mise en exploitation de tous ses équipements entre 2019 et 2022, ce qui nous paraît optimiste, compte tenu des défis technologiques que représentent la construction et la mise en exploitation des usines de biométhanisation.

Un début prématuré des collectes jumelé à des infrastructures qui n'auraient pas la capacité requise ou encore comportant des déficiences pourrait mener à l'élimination de matières organiques. Afin que les municipalités de la CMM puissent assurer le succès de leurs démarches en gestion des matières organiques, il est essentiel que les moyens nécessaires à la collecte et au traitement des matières soient au préalable fonctionnels et adaptés à la réalité des municipalités. Le recyclage des

matières organiques demandera une période d'ajustement pour l'ensemble des acteurs. Afin de faciliter la transition, les municipalités doivent miser sur des campagnes soutenues de sensibilisation et d'information pour préparer les citoyens et les ICI.

Ainsi, pour le CETEQ, il est important :

- De sensibiliser les générateurs et le début de la chaîne, car une contamination des matières organiques mènera à un enfouissement de ces matières. Par ailleurs, il est intéressant de noter que plusieurs états américains reconnaissent les efforts des LET qui récupèrent et valorise les biogaz⁴.
- D'implanter les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) et de permettre aux deux grandes clientèles (citoyens et ICI) d'assimiler l'information et de modifier leurs comportements.
- De soutenir les générateurs des matières (ICI et citoyens) avec des services plus personnalisés et adaptés :
 - a) Programmes de réduction des matières
 - ICI : conception, fabrication, distribution, commercialisation des produits/services
 - Citoyens : consommation responsable
 - b) Programmes visant à optimiser la gestion des matières (quoi faire avec les matières générées)
 - ICI : formation du personnel, choix des équipements et aménagement de l'aire de gestion des matières résiduelles, etc.
 - Citoyens : quoi faire avec les matières bannies

⁴ cf. <http://waste360.com/yard-waste/why-iowa-overturnd-its-ban-landfilling-yard-waste>

ORIENTATION 4

OPTIMISER LES INITIATIVES DE RÉCUPÉRATION, DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION EN PLACE DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Les ICI ont leur part à faire pour améliorer le taux de récupération des matières recyclables et organiques. Il y a un important travail à faire auprès d'eux pour qu'ils soient sensibilisés, informés et qu'ils comprennent leur rôle, au même titre que les citoyens. Ainsi, **il est nécessaire d'outiller les ICI pour les aider à mettre en place un système fonctionnel et qui réponde aux orientations gouvernementales et municipales, et ce, dans une perspective de développement durable.**

Bien que les ICI soient les plus grands générateurs de matières résiduelles au Québec, ils peuvent compter sur très peu de programmes d'aide destinés spécifiquement à leurs besoins. Les ICI ont besoin d'être davantage soutenus dans leurs efforts de gestion des matières résiduelles afin que le bilan global du Québec en matière de réemploi et de recyclage soit plus marquant.

À ce titre, le CETEQ milite depuis longtemps en faveur d'un appui financier des ICI de la part de RECYC-QUÉBEC afin d'aider les ICI à se doter d'équipements pour récupérer ou à modifier leurs aménagements pour ajouter des bacs de récupération des matières recyclables ou organiques. Les ICI contribuent à près de 50% des redevances exigibles pour l'enfouissement. Un retour de ces sommes aux ICI permettrait d'étendre le service de collecte des matières recyclables et organiques à un plus grand nombre, favorisant ainsi une augmentation du taux de récupération.

Le CETEQ s'inquiète par ailleurs de la signification de la mesure 2 du PMGMR, soit « Desservir les industries, les commerces et les institutions produisant des matières recyclables assimilables, en terme de quantité et de qualité, aux matières résidentielles ». Le CETEQ craint une intrusion du secteur municipal dans la relation entre ses membres et sa clientèle et qui aurait pour effet de diminuer la concurrence dans le marché, et ce, de manière artificielle. Comme mentionné précédemment, nous sommes d'avis que les municipalités devraient demander à RECYC-QUÉBEC un appui financier pour soutenir les ICI dans leurs efforts de récupération.

Pour ce qui a trait à la qualité des matières recyclées, le CETEQ tient à souligner l'importance du tri à la source, car un chargement contaminé devra prendre le chemin de l'enfouissement, réduisant du même coup le taux de recyclage des matières. Afin d'éviter cette situation, le citoyen devra connaître ce qui peut ou ne peut être collecté comme matières organiques. La difficulté des municipalités réside dans le manque d'uniformité entre elles des matières acceptées. La contamination des matières valorisables avec des déchets causera des nuisances aux recycleurs et aux filières de valorisation.

Le MDDELCC, par ses exigences règlementaires, encadre les usages des produits issus du recyclage des matières organiques en fonction des critères de qualité de la matière, et ce, dans un souci de protection de l'environnement. Il faut noter qu'un compost ne doit pas nécessairement être de qualité A pour avoir un usage autorisé. En effet, un compost de qualité B est autorisé pour un bon nombre d'usages en périphérie urbaine ou en milieu agricole. **Le CETEQ tient donc à mettre en garde la CMM quant à l'imposition d'exigences trop sévères de qualité du compost, qui aurait pour**

conséquence l'augmentation des coûts de production et des taux de rejets. Ces rejets se retrouveraient à l'enfouissement compromettant du même coup les efforts de la CMM pour augmenter le taux de recyclage des matières organiques sur son territoire.

ORIENTATION 5

IDENTIFIER DES SOURCES DE REVENUS POUR FINANCER LES SURCÔÛTS ENGENDRÉS PAR LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET DES MESURES PERMETTANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.

Dans le contexte économique actuel, il n'existe pas de solution miracle pour financer les surcoûts. **Le CETEQ aimerait toutefois souligner que le développement de marchés économiques est essentiel à la réduction de ces surcoûts et que c'est la vente des matières résiduelles qui pourra faire partie de la solution en répondant à un besoin de rentabilité.** Les matières résiduelles sont des ressources qui ont une valeur monétaire. Mais pour qu'elles aient une valeur intéressante, il est impératif qu'elle respecte un certain seuil de qualité. La CMM doit travailler avec les récupérateurs afin de mieux cerner les besoins et les contraintes avec lesquelles ils travaillent afin d'assurer le succès de la mise en place d'un marché économique viable.

En répondant au principe des 3RV-E et en misant sur la qualité, il est possible de créer un modèle qui pourrait s'autofinancer. La réduction à la source permet une baisse des matières à traiter, engendrant du même coup une diminution des coûts de traitement. Le recyclage, en améliorant la qualité des intrants par un meilleur tri à la source, permet d'augmenter la valeur des matières et donc de diminuer le coût de traitement. Une meilleure qualité des matières recyclées permet une plus grande revalorisation et permet d'agrandir le marché. Ce qui aurait pour conséquence une diminution des matières à valoriser et à envoyer à l'enfouissement.

ORIENTATION 6

INFORMER ET SENSIBILISER LES CITOYENS QUANT À L'IMPORTANCE DE PARTICIPER AUX INITIATIVES DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le CETEQ appuie l'intention de la CMM d'informer et de sensibiliser la population en vue de l'inciter à participer aux initiatives de valorisation des matières résiduelles. Pour s'assurer d'avoir une participation optimale de la population, les campagnes d'information et de sensibilisation doivent être continues.

Plus de 30 ans après l'implantation des premiers programmes de collecte porte-à-porte pour le recyclage au Québec, des matières de toutes sortes arrivent encore dans les centres de tri (animaux morts, seringues, etc.) alors que 41% des matières recyclables ne s'y rendent toujours pas.

Malgré un effort de concertation, le manque d'uniformisation des matières acceptées sur le territoire de la CMM pose problème et ne permet pas la mise en place de campagnes élargies. Le même problème sera vécu avec la collecte des matières organiques, car les différentes installations qui verront le jour ne traitent pas les mêmes matières. Il sera d'autant plus difficile de faire des campagnes d'information et de sensibilisation, mais ces dernières seront d'autant plus importantes.

Compte tenu des processus de gestion biologique complexes et sensibles, la collecte de matières de qualité est essentielle faute de quoi les installations de biométhanisation et de compostage deviendront par moment des postes de transbordement de matières vers des lieux d'enfouissement. **Il est donc primordial de sensibiliser et d'informer les citoyens sur leurs rôles puisque ces derniers seront responsables du tri à la source et, ultimement, de la qualité du compost ou du digestat produit par les installations de valorisation.**

ORIENTATION 7

FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DANS LE GRAND MONTRÉAL

L'atteinte des objectifs fixés par la CMM en matière de recyclage repose, en partie, sur l'acceptabilité sociale. **Le CETEQ encourage fortement les municipalités et leurs initiateurs de projets, dans un souci de transparence, à s'investir dans des démarches d'information et de consultation du public** afin de considérer les préoccupations des citoyens en amont de la construction des installations de traitement et de valorisation et de favoriser leur compréhension des projets.

Bien que l'implantation de ces infrastructures soit soustraite du processus d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement comprenant notamment des audiences du BAPE, le CETEQ invite les initiateurs de projets à agir de façon transparente et à utiliser les meilleures pratiques de partage d'information avec les communautés d'accueil, en amont de la construction de ces infrastructures, mais aussi tout au long des opérations pour une implantation réussie et des opérations respectueuses.

EN CONCLUSION

Le CETEQ tient à réitérer son souhait d'être pour la CMM un partenaire dans la recherche de solutions. En tant que représentant de nombreuses entreprises qui œuvrent dans la gestion des matières résiduelles, il est important pour nous que l'expertise du secteur privé soit incluse dans les réflexions de la CMM, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles.

Ainsi, le CETEQ encourage fortement la CMM à demander au MDDELCC d'élargir le PTMOBC à toutes les technologies, qui contribuent à la protection de l'environnement et à la réduction d'émission des GES, et d'offrir une subvention équitable, peu importe l'initiateur de projet. Une telle révision du PTMOBC éviterait aux municipalités de gérer des installations pour lesquelles elles ne possèdent pas l'expertise, éviterait des coûts supplémentaires pour les contribuables (augmentation des taxes) et favoriserait l'économie verte.

L'information, la sensibilisation, l'éducation et le soutien constant de chaque intervenant (fabricants, transporteurs, citoyens, ICI, etc.) sont essentiels au succès d'une gestion des matières résiduelles responsable et durable. Le CETEQ croit que l'amélioration de la qualité des matières permettrait le développement de marchés qui assurera la pérennité du système de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM et, plus largement, sur l'ensemble du territoire québécois.